

**Réunion du
13 décembre 2018**

**Commission de Suivi de Site (CSS)
des sites CNES à Kourou
Actions de l'inspection**

**DEAL Guyane
Services REMD / unité URA**



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUYANE

Exploitant CNES

Sites : ADP, BEAP, EPCU S 3 et S 5

ADP (Aire de Destruction de Propergol)

Inspection inopinée le 17 octobre 2017, visant à vérifier l'absence de déchet sur le site.

Pas de déchet présent sur site.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

BEAP (Bâtiment d'Essai des Appareils à Poudre)

Inspection du 17 octobre 2017, portant sur les suites de l'inspection de 2016, le traitement des fiches d'anomalies, le bilan SGS (Système de Gestion de la Sécurité) et la présentation des derniers incidents - accidents.

Points principaux dans le courrier de réponse de l'exploitant du 15 janv. 2018 :

- l'ensemble des piézomètres ont été installés, résultats disponible fin du 1^{er} semestre 2018,
- évaluation de décembre 2017 : les analyses réalisées en 2009 sur les boues extraites du carneau en 2009 (975 m³) ont montré l'absence de toxicité,
- il a été rajouté au PME (Plan Mesures Environnement) ARTA 6, une annexe prenant en compte l'impact sur les personnes,
- (écart majeur) les remarques portant sur l'enregistrement des agressions foudre, le contrôle des installations en cas d'impact présumé et la certification des opérateurs chargés de ce contrôle sont prises en compte.

Révision quinquennale de l'étude de dangers produite en juin 2018.



EPCU S3 (Ensemble de Préparation Charges Utiles S3)

Inspection du 9 août 2017, portant sur les suites de l'inspection de 2016, le traitement des fiches d'anomalies, le bilan SGS, la présentation des derniers incidents accidents et le volet « Identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs » du SGS.

Points principaux dans le courrier de réponse de l'exploitant du 22 sept. 2017 :

- (écart majeur) les remarques sur l'enregistrement des agressions foudre, le contrôle des installations en cas d'impact présumé et la certification des opérateurs chargés de ce contrôle sont prises en compte,
- suite aux remarques faites sur le compte rendu annuel du système de détection incendie, le gestionnaire technique, l'exploitant et les animateurs du SGS s'engagent à accroître la vigilance en ce qui concerne ce suivi,
- des informations techniques concernant le contrôle d'étanchéité des canalisations enterrées ont été demandées et l'analyse de la pertinence d'une mise en œuvre aux EPCU sera réalisée.

Révision quinquennale de l'étude de dangers produite en mai 2018.

EPCU S5 (Ensemble de Préparation Charges Utiles S5)

Inspection du 15 mai 2018, portant sur les suites des inspections des 14 janvier et 16 février 2017, le traitement des fiches d'anomalies, le bilan SGS, la présentation des derniers incidents accidents et les dispositions relatives à la protection contre le foudre.

Points principaux dans le courrier de réponse de l'exploitant du 10 juillet 2018 :

- le planning prévisionnel des exercices POI a été révisé pour prendre en compte l'échéance maximale de 3 ans,
- mise à jour au 24 avril 2018 de la note d'organisation des vérifications des dispositifs de protection contre la foudre pour les EPCU S3 et S5 et le BEAP,
- volonté de disposer d'un seul document de référence pour l'analyse du risque foudre, l'étude technique foudre et la vérification initiale pour les bâtiments et installations des EPCU S3 et S5,
- les comptes rendus de maintenance (OMA) des systèmes de détection incendie feront l'objet de trois lectures indépendantes (industriel, gestionnaire technique et chargé de sécurité prévention incendie),
- re-sensibilisation des agents sur les conditions de stockage des produits incompatibles.

Révision quinquennale de l'étude de dangers produite en mai 2018.



Merci



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE